

CIRCONSCRIPTION DU MARIGOT

Protocole Phare de Circonscription



Le protocole Phare de Circonscription a pour but d'accompagner l'ensemble de la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement. Les points suivants sont donnés à titre indicatif, vous pourrez vous y référer et les adapter à l'environnement de votre établissement.

Prévenir pour protéger

- Signer la charte sur la plateforme PHARe
- Etablir un diagnostic de l'école autour une présentation du climat scolaire en équipe pluridisciplinaire et inter-catégorielle
- Réaliser une enquête NAH en ligne auprès des élèves
- Organiser les 10 heures de programmes d'apprentissage annuelles par classe (prévention du harcèlement et développement des compétences psychosociales)
- Inscrire les projets citoyens dans le projet d'école
- Participer aux journées nationales citoyennes et de sensibilisation NAH
- Former les enseignants à la démarche d'entretien
- Former une équipe d'élèves médiateurs
- Organiser les interventions des agents de l'EMS référents pour le Nord

Agir pour protéger

- En cas d'incident, informer l'Inspectrice ainsi que la commission Phare par voie hiérarchique pour un éventuel traitement en binôme de la situation, pour avis et pour favoriser le travail en équipe.
- Signaler un fait établissement sur la plateforme en ligne
- Suite à l'analyse de la situation, établir avec la commission et l'équipe pédagogique un échéancier d'actions
- Mener les entretiens cible-intimidateurs (cf [Méthode de la Préoccupation Partagée](#) . La grille Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles peut être utilisée pour évaluer la situation)

- Associer les élèves médiateurs (s'il y a des élèves formés) à la démarche d'investigation ou des actions de sensibilisation
- Faire intervenir l'équipe mobile de sécurité, le cas échéant

Communiquer pour protéger :

- Informer la communauté éducative des actions mises en œuvre
- Proposer un lieu d'écoute pour la victime et l'auteur (au sein de l'établissement ou à l'extérieur).
- Assurer le suivi des mesures prises et information de l'évolution du traitement de la situation aux personnels.
- Organiser des rencontres avec l'élève victime et ses parents après mise en œuvre des mesures, suivie de points ponctuels de l'évolution de la situation aux parents
- Organiser des rencontres avec l'élève intimidateur et ses parents après mise en œuvre des mesures, suivie de points ponctuels de l'évolution de la situation aux parents

Boîte à outils :

<https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-de-lutte-contre-le-harcèlement-l-ecole-941>

Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles :

<https://www.education.gouv.fr/media/96061/download>

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement>

Grille d'autodiagnostic du climat scolaire : <https://eduscol.education.fr/976/une-ecole-engagée-en-faveur-du-climat-scolaire>

Outil autodiagnostic premier degré à télécharger: <https://eduscol.education.fr/document/39993/download>

<https://www.preoccupationpartagee.org/les-etapes-de-la-methode/>

